

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD1616

présenté par  
Mme Riotton, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À la fin de la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et de contrôle du respect de ces obligations ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le contrôle du respect des obligations est de nature législative et n'a pas à être défini par décret. Par ailleurs, pour que les contrôles menés par les agents de la DGCCRF soient efficaces, leurs modalités n'ont pas à être dévoilées.